

CONTROLE EN COURS DE FORMATION (CCF) : SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET SUPERCHERIE NATIONALE

La généralisation des épreuves de CCF dans la voie professionnelle en CAP et en bac pro porte préjudice à la qualité de l'enseignement et aux conditions de travail des personnels.

⇒ ***Désorganisation des établissements, montée en flèche de l'absentéisme des élèves***

Toutes les disciplines sont concernées par la mise en place des CCF qui désorganisent complètement les établissements et alourdissent considérablement la charge de travail des personnels enseignants, administratifs et de Vie Scolaire.

Les difficultés à coordonner de façon cohérente les modalités des différentes épreuves, orales, écrites, sur dossier, sur table, individuelles, collective, d'une durée extrêmement variable, sont telles que cela entraîne de véritables situations collectives de souffrance au travail et provoque un absentéisme record chez les élèves, accentué une fois les épreuves passées. Etalées sur des semaines dans certaines disciplines, les épreuves de CCF réduisent d'autant le temps consacré à l'enseignement et à la préparation pédagogique.

⇒ **Le sens caché des CCF : dissimuler les échecs du bac en 3 ans !**

Les CCF n'ont d'autres objectifs que de camoufler les aberrations d'une réforme mise en place dans l'urgence sans aucune concertation, essentiellement caractérisée par la réduction du temps d'enseignement (trois ans au lieu de quatre ans, augmentation des périodes de stages) en agissant artificiellement sur le taux de réussite des élèves. L'épreuve de rattrapage, incohérente et inadaptée, va dans le même sens.

⇒ ***Dévalorisation des diplômes et remise en question d'une reconnaissance nationale***

A l'encontre de toute notion d'impartialité logiquement associée aux modalités d'épreuves sanctionnant un diplôme national, l'enseignant-e élabore les épreuves d'examen certifiant ses propres élèves. Comment dans ce contexte, évaluer en fonction d'exigences nationales sans se laisser parasiter par des critères « locaux » comme par exemple, le niveau global de la classe et la nature privilégiée de la relation entretenue avec les élèves ? D'autant que la mise en oeuvre des CCF varie considérablement selon les disciplines, la formation, les académies et les établissements.

⇒ **Une atteinte aux droits des salariés**

Les épreuves de CCF s'inscrivent dans la logique de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'Orientation Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (OFPTLV) qui visent à démanteler les conventions collectives au profit d'une négociation individuelle à partir, non plus de grilles de salaires établis en fonction de diplômes nationaux, mais d'un kit de compétences personnalisées à « vendre » aux employeurs potentiels.

Sud Education exige :

- **Le retrait des épreuves de CCF et de l'épreuve de contrôle**
- **Le rétablissement des épreuves ponctuelles terminales, seules garantes de l'équité et du caractère nationale des diplômes.**
- **L'ouverture d'une concertation sur les modalités de déroulement d'une épreuve de rattrapage pour le bac professionnel.**